

## CONTRAT DE LOCATION

**ENTRE :**

### A. LE PROPRIETAIRE DU BIEN :

Prénom et Nom / la raison sociale de l'agence locative, numéro d'entreprise (Siret), Nom du représentant légal

.....

Adresse postale complète du propriétaire (rue et code postal, ville)

.....

Numéro de carte d'identité / passeport du propriétaire ou nom du représentant du bien : .....

**ET**

### B. LE LOCATAIRE :

Prénom et Nom / la raison sociale de l'agence locative, numéro d'entreprise (Siret), Nom du représentant légal.....

.....

Adresse complète du locataire (rue et code postal, ville)

: .....

Numéro de carte d'identité/passeport du loueur : .....

### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT POUR LE CONTRAT DE LOCATION :

Les deux parties (propriétaire et locataire du Bien Locatif) sont entrées en contact grâce à la plateforme d'annonces locatives Dubblezen.fr dont la propriété est à la société est Dubblezen SA.

La société, Dubblezen, n'est pas partie prenante dans ce présent contrat de location, ce que les parties acceptent et reconnaissent en le signant. La société Dubblezen SA n'assure d'ailleurs aucunes prestations ou service lié directement ou indirectement et supplémentaire à ce contrat.

Dubblezen se contente d'offrir aux internautes de sa plateforme une base de données de biens en location légales dans toutes la France, Dubblezen n'assure pas de contrôle certifié sur la qualité des propriétaires, des Locataires ou des biens mis en location sur le site des annonces. Les deux parties (Propriétaire et Locataire du bien locatif) présentent en ce contrat et acceptent par conséquent qu'ils ne pourront engager ni directement, ni indirectement la responsabilité de Dubblezen SA en cas de litige ou dommage résultant de la conclusion ou de l'exécution de ce contrat.

## **ARTICLE 1. DEFINITIONS**

« Propriétaire » : Partie qui possède, est Propriétaire ou gardien du Bien loué.

« Locataire » : Partie qui prend en location le Bien en cause au terme du présent contrat.

« Bien Locatif » ou bien « Bien Loué » : Objet donné en location tel que décrit à l'article 2 et 3

## **ARTICLE 2. OBJET**

Le Propriétaire donne en location au Locataire qui accepte le Bien Locatif suivant :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Informations supplémentaires et utiles sur l'objet à louer (couleur, état, numéro de série, type, particularité, âge valeur évaluée du Bien locatif, ...) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## **ARTICLE 3. ÉTAT DU BIEN LOCATIF AVANT LA LOCATION**

Aspect intérieur et extérieur, état des composants, fonctionnement du Bien locatif ainsi que les garanties données au Locataire par le Propriétaire qui soient conformes au bon usage pendant la durée de location :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Si les garanties écrites dans ce contrat (ou autres documents transmis) se révèlent ultérieurement inexactes ou tronquées pendant la durée de la location, le Propriétaire se voit alors d'être privé du droit d'invoquer les clauses relatives aux dommages occasionnés par le Locataire au Bien Loué, à moins que les dommages en cause n'aient pas de lien direct avec les inexactitudes des déclarations du Propriétaire non cités dans ce contrat.

## **ARTICLE 4. DESTINATION - CESSION - SOUS-LOCATION**

Le Locataire s'engage qui ne pourra ni céder ni sous-louer le Bien locatif sans l'accord écrit et du Propriétaire.

Le Locataire s'engage à ne donner au Bien locatif aucune destination illégale ou contraire aux bonnes mœurs.

## ARTICLE 5. DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat de location est conclu entre les deux parties (propriétaire et locataire du Bien Locatif) pour une durée de ..... jour(s)

Cette période commence le ...../...../..... à .....heures.

Et se termine le ...../...../..... à .....heures.

## ARTICLE 6. PRIX DE LOCATION

A titre de loyer, le Locataire paye au Propriétaire du bien locatif pour l'intégralité du présent contrat la somme de (ce prix comprend les taxes éventuelles) ..... décomposé comme suit :

..... versé sous forme d'acompte au moment de la réservation de l'objet  
....., le solde, versé au moment du retrait de l'objet.

Cette somme est payée lors de la signature du présent contrat et au plus tard lors du début de la période de location ou sur le site de la plateforme d'annonces locatives Dubblezen.fr directement.

A l'issue du contrat du location dans sa durée initiale, en cas de retard de restitution du Bien loué, le Locataire payera en outre au Propriétaire une somme équivalente à 10 % du prix total de la location majoré du prix de location par journée supplémentaire jusqu'à restitution du Bien.

Le prix de location peut aussi comprendre des éventuels frais de transport du Propriétaire du bien locatif vers le locataire.

Sauf stipulation contraire à l'article 11, le prix de location ne comprend pas tous les consommables éventuels (exemple papier pour imprimante carte puce, essence, ...). Le Propriétaire peut fournir des consommables au prix suivant fixés :

<u>Type de consommable</u>	<u>Prix/ pièce</u>	<u>Nombre</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

## ARTICLE 7. CAUTION

Au début de la période de la location, le Locataire remet au Propriétaire une caution de la somme de :.....

.....  
.....

(Veuillez écrire cette somme en chiffre et en toute lettre) Cette caution sera restituée intégralement dès la remise du Bien locatif au Propriétaire déduction faite des éventuels consommables utilisés à leur prix conventionnel et déduction faite de l'application de l'article 8 relatif à d'éventuels dommages constatés lors de la durée de la location par le Propriétaire.

## **ARTICLE 8. ENTRETIEN, DEGATS ET VOL**

1. Le Locataire utilisera et prendra soin du Bien Locatif comme si c'était le sien pendant toute la durée de la location et jusqu'à la restitution du bien.

2. Le Locataire est le seul responsable des dégâts pendant la location qu'il a possession du Bien locatif. Sa responsabilité engagée ne peut excéder la valeur contractée du Bien locatif telle que définie sur la bonne foi ou ce contrat entre les deux parties du bien locatif cité dans ce contrat de location.

3. Si le Locataire ne restitue pas le Bien locatif au propriétaire à la fin du contrat de location et de sa durée. Le Locataire devra rembourser au Propriétaire la valeur totale du Bien Locatif telle que définie au sein de contrat de location ici présent à l'article 2 ci-dessus.

De plus, La somme totale sera relevée d'un montant forfaitaire de 15% de la location hors taxes ainsi que d'intérêts de retard au taux légal prenant court 10 jours après la mise en demeure du Propriétaire.

En cas d'inexécution fautive des obligations du Propriétaire, le Locataire est habilité à réclamer une indemnité du basé sur le même ordre du bien locatif.

4. Dans le cas où le Locataire restitue le Bien locatif à la fin du contrat de location et au terme de la durée en mauvais état de propreté ou de fonctionnement. Notons que si cela nécessite un nettoyage particulier ou d'autres frais engendré comme une ou des réparations, le Locataire sera tenu de payer les frais supplémentaires, qui sera effectué par un professionnel. Ce professionnel est choisi en priorité par le Locataire dans un délai de 5 jours ouvrables maximum, ou après décision par le Propriétaire lui-même qui choisira le choix du professionnel.

## **ARTICLE 9. RESPONSABILITE DES DEUX PARTIES**

Le Locataire déclare de disposer de tous les éléments nécessaires et toutes les facultés nécessaires à l'utilisation pour que celle-ci soit honorer avec prudence du Bien loué pour le louer pleinement, il appartient à celui-ci de compléter si nécessaire ses informations envers le Propriétaire du bien Locatif avant le début de la location.

Il déclare posséder également les habilitations, permis, capacité juridique et légale pour détenir ou utiliser le Bien Locatif avec la législation en vigueur actuelle.

Le Locataire nommé est le seul responsable du bien loué durant le contrat de location, il s'engage de ce fait à exercer un contrôle exclusif sur le Bien locatif et en le respectant jusqu'à la fin du contrat.

Le Locataire du bien locatif est donc le seul responsable, à l'exclusion du Propriétaire, de tout dommage que le Bien locatif pourrait occasionner au Locataire ou à des tierces personnes qui peuvent intervenir pendant la durée de la location.

Le Locataire du bien locatif reconnaît expressément être le garant du bien louée pendant toute la durée du contrat de location et, le cas échéant, au-delà, jusqu'à la restitution effective du Bien Locatif au Propriétaire à la date prévue dans ce contrat.

Le Propriétaire du bien locatif n'assume par conséquent aucunes responsabilités du fait de la chose louée, notamment du fait de son utilisation inadéquate, imprudente ou illégale pendant toute la durée de la location.

## **ARTICLE 10. TRIBUNAUX COMPETENTS**

En cas de litige, les tribunaux de ..... sont seuls compétents.

**ARTICLE 11. DISPOSITIONS OU REMARQUES ADDITIONNELLES**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à ....., le ...../...../.....

En 2 exemplaires

**Le Locataire**

**Le Propriétaire**

.....

.....